

## COMPTE RENDU de la séance du 8 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

**Etaient Présents** : Mrs et Mmes SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, COUSIN Gilles, SYLVESTRE Roselyne, RIOUAL ATRAX Véronique, BLOSSE Ludovic, LORNE Vincent.

**Excusés** : Mr LOISON Olivier a donné pouvoir à Mr LORNE Vincent

Mme LISTWAN-BREARD Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme RIOUAL Véronique et M. GUINOT Patrick a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal

**Absents** : Mmes SURVILLE Aurélie et BARRE Norha,  
Mrs GODIN David, CARON Didier.

**Secrétaires de séance** : Mme GONNET Céline

**Secrétaire de mairie présente** : Mme GONNET Céline

1°) **Approbation du compte rendu de la réunion du 10 Septembre 2025.**

2°) **Délibération n°2025-52 Devis CIVB Agitateur submersible à la Station d'Épuration** : M.

le Maire explique aux membres que l'agitateur était en service depuis 23 ans et qu'il était maintenant défaillant.

Il a demandé un devis à CIVB.

Celui-ci comprend un agitateur submersible, un lot électrique de câblage et un raccordement et le déplacement pour la mise en place, le câblage, la programmation et la mise en service pour un montant HT de 7160.00€ HT soit 8592.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis à l'unanimité et autorise M. le Maire à le signer.

3°) **Délibération n°2025-53 Convention SDEY Eclairage Public Zone ARTISANALE** :

M.le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'éclairage public ZI de CUY réalisés par le SDEY sur la commune de CUY.

Le montant estimatif des travaux est de 9906.07€ TTC soit 8255.06€ HT dont la part du SDEY 30% du HT soit 2476.52€ et le fonds de concours de la commune 5778.54€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette convention à l'unanimité et autorise M.le Maire à la signer.

4°) **Délibération n°2025-54 : Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG89 dans le cadre du secrétariat instances médicales** : M.le Maire rappelle :

-en application du code général de la fonction publique notamment l'article L452-38 et;

-en application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 Juillet 1987

-en application du Décret n°86-552 du 14 Mars 1986

Le Maire expose :

-les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité.

-toutefois le paiement peut être assuré par le CDG, les modalités de remboursement devront être définies par convention.

-par délibération en date du 27/01/2026 le Conseil d'administration du CDG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens.

Le Conseil, après en avoir délibéré : -Vu le Code Général de la fonction publique;  
-Vu le décret n°87-602 du 30 Juillet 1987;  
-Vu la délibération du CDG en date du 27/01/2016

DECIDE

Article 1er : d'autoriser le Maire à signer la convention de la prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.

**5°)Délibération n°2025-55 Nomination d'un coordonnateur communal recensement 2026 :**

M.le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'INSEE relatif au lancement de la campagne de recensement 2026 demandant de désigner un coordonnateur communal.

Le recensement de la commune se déroulera sur la période du 16 Janvier 2026 au 15 février 2026.

Il propose au Conseil Municipal de désigner :

-Madame GONNET Céline comme coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de désigner Madame Céline GONNET comme coordonnateur communal.

**6°)Délibération n°2025-56 Nomination Agents recenseurs 2026 :**

M.le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la commune se déroulera sur la période du 16 Janvier 2026 au 15 février 2026; de ce fait la Commune doit désigner deux agents recenseurs.

M.le Maire propose au Conseil Municipal de nommer :

-Madame BAILLEUL Christine comme agent recenseur ET

-Madame DE LOS RIOS Sophie comme deuxième agent recenseur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les nominations de Madame Christine BAILLEUL et de Madame Sophie DE LOS RIOS comme Agents recenseurs.

**7°)Délibération n°2025-57 Demande de subvention DETR pour travaux de Réfection et d'Aménagement de la Mairie :**

M.le Maire expose le projet suivant :

Travaux de réfection et d'aménagement de la Mairie (toiture, agrandissement, bureau, construction guichet, réfection des murs et annexe)

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 30875€ HT

M.le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-adopte le projet Travaux de réfection et d'aménagement de la Mairie pour un montant de 30875€ HT,

-autorise le Maire à solliciter des subventions pour ce projet (DETR, Fonds Vert, Conseil Départemental....) et à signer les documents en ce sens.

**8°)Délibération n°2025-58 Demande de subvention Village de l'Yonne pour travaux de Réfection et d'Aménagement de la mairie :**

M.le Maire expose le projet suivant :

Travaux de réfection et d'aménagement de la Mairie (toiture, agrandissement, bureau, construction guichet, réfection des murs et annexe)

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 30875€ HT

M.le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-adopte le projet Travaux de réfection et d'aménagement de la Mairie pour un montant de 30875€ HT,

-autorise le Maire à solliciter des subventions pour ce projet (DETR, Fonds Vert, Conseil Départemental...) et à signer les documents en ce sens.

**DIVERS :**

-Repas des anciens le samedi 29 Novembre 2025 à 12h00 et colis

-Travaux de voiries : M.le Maire donne le détail des travaux effectués et ceux à venir.

-Voiries de Noslon : M.le Maire donne le détail

-MEM HOP : M.le Maire explique et informe le Conseil concernant cette activité gratuite pour les aînés.

La séance est levée à 21h30.